



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 11 mai 2022  
Date d'affichage : 11 mai 2022

### SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de St-Sylvestre-Pragoulin.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY  
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Patrice DARPOUX

#### Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2022-75 : ALSH – CONVENTION AVEC LE CCAS DE ST-YORRE**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

De nombreux enfants de Plaine Limagne, principalement des communes de St-Priest-Bramefant et St-Sylvestre-Pragoulin, fréquentent l'ALSH de St-Yorre. Jusqu'au 31 décembre 2021, la compétence ALSH était déléguée à l'association "Pétillante Enfance-Jeunesse" qui ne faisait pas payer les communes de Plaine Limagne. Cependant, suite à un différend concernant la gestion de l'équipement, la commune de St-Yorre a souhaité mettre fin à la convention de délégation et en a repris la gestion directe via son CCAS.

Après plusieurs sessions de négociations, le CCAS propose à Plaine Limagne une convention pour l'accueil des enfants des communes de Saint Priest-Bramefant et Saint Sylvestre Pragoulin sur les temps péri et extra-scolaires.

Ainsi, la part prévisionnelle pour Plaine Limagne s'élève à 2 867 euros. Cette somme sera révisée annuellement au vu des résultats.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président à signer la convention avec le centre communal d'action sociale de la commune de Saint-Yorre ;
- d'autoriser le président à signer tous les avenants ou autres documents en lien avec l'application de cette décision, y compris les renouvellements de contrats annuels.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 23/05/2022

Le président,



Le président

Claude RAYNAUD

